N° 75-001-XIF au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

JUILLET 2003
Vol. 4, n° 7

- TRAVAILLEURS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- L'IMPÔT FONCIER
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPÔT FONCIER

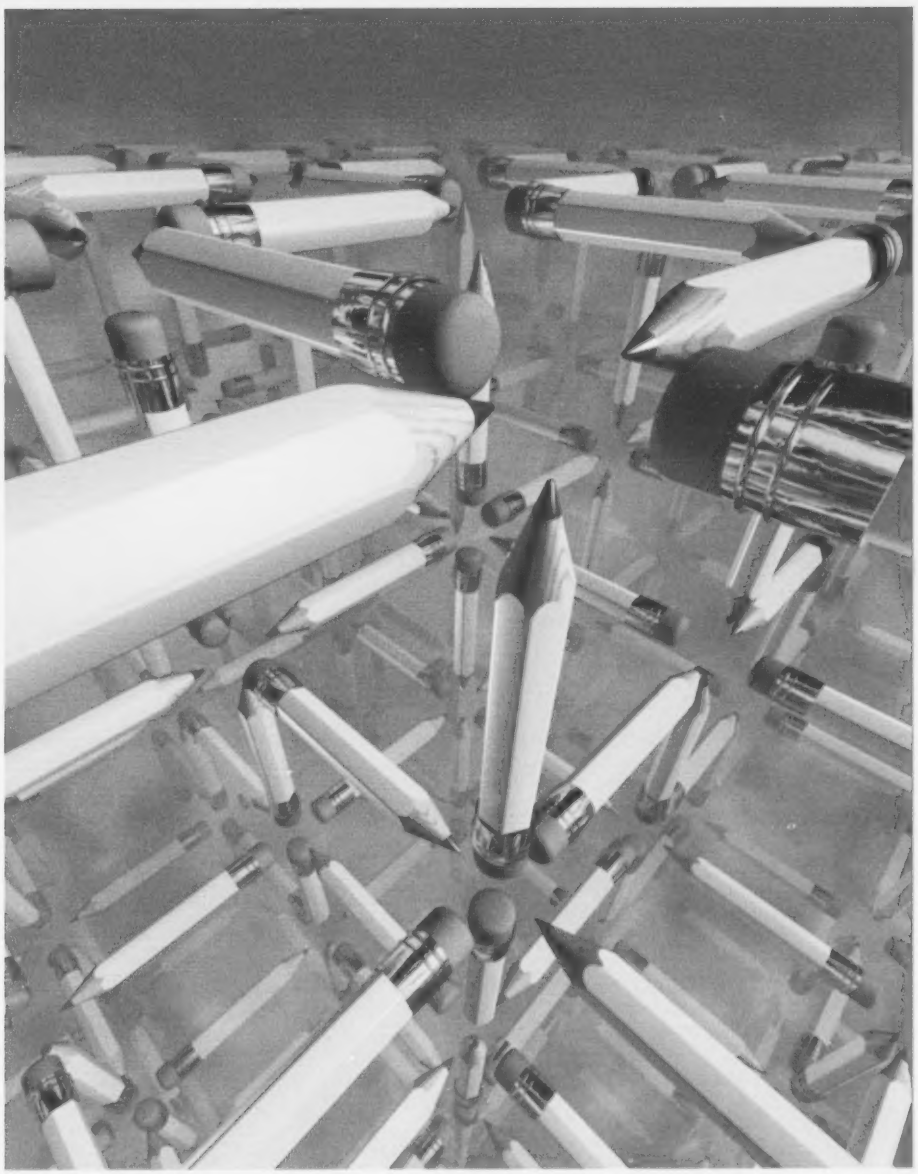

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	**1 800 700-1033**
Télécopieur pour le Progamme des bibliothèques de dépôt	**1 800 889-9734**
Renseignements par courriel	**infostats@statcan.ca**
Site Web	**www.statcan.ca**

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective
(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2003.
ISSN : 1492-4978.

Prix : 5 $CAN l'exemplaire, 48 $CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

Travailleurs des technologies de l'information

- En 2001, plus de 387 000 personnes, soit près de 3 % de tous les Canadiens occupés, travaillaient dans les technologies de l'information (TI).
- Plus de la moitié des spécialistes en TI travaillaient comme analystes et consultants en informatique et comme programmeurs (52 %) et près du quart occupaient un emploi comme agent de soutien aux utilisateurs, opérateur en informatique et opérateur réseau (24 %). Le reste était constitué d'ingénieurs informaticiens et d'ingénieurs en logiciels (14 %) et de concepteurs Web, d'analystes de bases de données et d'évaluateurs de logiciels et de systèmes informatiques (11 %).
- Les spécialistes en TI sont relativement jeunes, très scolarisés et gagnent des salaires élevés. En 2001, les gains moyens étaient de plus de 45 000 $ comparativement à 28 000 $ pour l'ensemble des Canadiens occupés.
- Les deux tiers des spécialistes en TI travaillaient dans cinq centres urbains. Ottawa-Gatineau avait la plus forte concentration — 8 % de tous les travailleurs.
- En 2001, plus d'un quart (27 %) des spécialistes en informatique était des femmes. Fortement scolarisées, la majorité d'entre elles se spécialisaient dans le domaine non traditionnel des sciences appliquées, du génie et des mathématiques. Toutefois, leur rémunération moyenne (41 000 $) était plus faible que celle des hommes.
- Les immigrants représentaient presque un tiers (32 %) des travailleurs spécialisés en TI et près de la moitié sont arrivés au Canada dans les années 90. Trois sur dix sont arrivés après 1996, une période ayant coïncidé avec l'essor des technologies de pointe. À l'opposé, les immigrants constituaient 20 % des travailleurs dans tous les domaines et seulement 30 % sont arrivés au cours des années 90.

L'impôt foncier

- En 1998, l'impôt foncier moyen était le plus élevé au Canada central (2 230 $ en Ontario et 2 030 $ au Québec) et le plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador (640 $).
- Les familles de la Colombie-Britannique, où la valeur des propriétés est relativement plus élevée, ne payaient pas nécessairement plus d'impôt foncier. En 1998, ils payaient 0,7 % de la valeur marchande de la propriété comparativement à 1,9 % au Québec et au Manitoba.
- L'impôt sur le revenu dépasse largement l'impôt foncier. En 1998, la majorité des familles dépensaient moins de 5 % de leur revenu en impôt foncier, alors qu'elles dépensaient 10 % ou plus en impôt sur le revenu. Dans l'ensemble, le compte d'impôt sur le revenu représentait en moyenne plus de sept fois celui d'impôt foncier.
- Alors que l'impôt sur le revenu est progressif (réduisant l'inégalité du revenu), l'impôt foncier est régressif (augmentant l'inégalité). Les familles ayant des revenus de 100 000 $ ou plus payaient 28,6 % de leurs revenus en impôt sur le revenu, comparativement à seulement 1,8 % en impôt foncier. Les parts respectives étaient de 4,0 % et de 10,0 % pour ceux aux revenus inférieurs à 20 000 $. L'impôt foncier était plus régressif à la partie inférieure de la distribution des revenus.
- Puisque l'impôt foncier n'est pas lié à la capacité de payer, les personnes âgées et les gens faisant partie des groupes à faibles revenus payaient proportionnellement plus. Même si les personnes âgées avaient en moyenne d'importants avoirs financiers et une valeur de propriété élevée, les personnes âgées à faibles revenus payaient 11,7 % de leur revenu en impôt foncier, alors que leurs homologues n'étant pas à faible revenu payaient seulement 4,2 %.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 92,80 $ (taxes en sus)
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 121,80 $ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

BON DE COMMANDE

ENVOYEZ A
Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6

COMPOSEZ
1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis et dans la région d'Ottawa, composez le (613) 951-7277

TÉLÉCOPIEZ AU
1 800 889-9734
(613) 951-1584
Veuillez ne pas envoyer de confirmation pour les commandes faites par téléphone/télécopieur.

COURRIEL
order@statcan.ca

Nom

Entreprise Service

Adresse Ville Province

Code postal Téléphone ( ) Télécopieur ( )

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

☐ Veuillez débiter mon compte : ☐ MasterCard ☐ VISA

N° de carte

Signature Date d'expiration

Détenteur de carte *(en majuscules s.v.p.)*

☐ Paiement inclus $

☐ N° du bon de commande

Signature de la personne autorisée

N° au catalogue	Titre	Abonnement	Canada ($ CA)	Quantité	Total $ CA
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective	1 an	58,00		
		2 ans	92,80		
		3 ans	121,80		

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le cheque ou mandat-poste doit etre etabli à l'ordre du *Receveur général du Canada.*
PF 097042

Total	
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVH en vigueur (N.-E., N.-B., T.-N.)	
Frais de port : États-Unis 24 $ CA, autres pays 40 $ CA	
Total général	

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Travailleurs des technologies de l'information

Roman Habtu

Les courriels, Internet et la navigation sur le Web sont devenus aussi courants dans nos vies que le téléphone. Toutefois, ces technologies étaient à peu près inexistantes il y a une décennie. La croissance rapide du secteur de l'information, de la communication et de la technologie dans les années 90 a entraîné une hausse marquée de la demande de personnes qualifiées en informatique. La demande a augmenté, tout comme l'offre. Les professions du secteur des technologies de l'information (TI) sont devenues attrayantes pour les personnes planifiant ou ayant l'intention de changer de carrière. Dans le cadre du Recensement de 2001, on a recueilli les premières données au sujet de ces nouvelles professions, grâce à la Classification nationale des professions pour statistiques 2001 (voir *Source de données et définitions*). Même si certaines de ces professions existaient déjà avant le Recensement de 1996, le nombre d'emplois dans chacune n'était pas suffisant pour justifier un code distinct.

Sauf pour quelques données non scientifiques, on sait peu de choses sur les personnes qui conçoivent, produisent et exploitent les technologies que nous utilisons quotidiennement. Qui occupe ces professions? Quel est le niveau de scolarité de ces personnes? Combien de femmes en font partie? Combien d'immigrants? Les travailleurs de ces professions préfèrent-ils travailler de façon autonome? Ont-ils des heures de travail plus longues, et combien gagnent-ils? Dans quelles branches d'activité, provinces et centres urbains sont-ils concentrés?

Roman Habtu, anciennement de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, est maintenant au service de Développement des ressources humaines Canada. On peut la rejoindre au (819) 997-5091 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Participation au marché du travail, population active expérimentée*

	Population active		Occupée		Taux de chômage
	En milliers	%	En milliers	%	%
Ensemble des professions	**15 576,6**	**100,0**	**14 695,1**	**100,0**	**5,7**
Autres qu'en sciences naturelles et appliquées	14 572,8	93,6	13 738,0	93,5	5,7
Sciences naturelles et appliquées	1 003,8	6,4	957,1	6,5	4,7
Professions du secteur des technologies de l'information	**406,7**	**2,6**	**387,5**	**2,6**	**4,7**
Ingénieurs informaticiens (sauf en logiciels)	27,9	6,9	26,8	6,9	4,1
Analystes et consultants en informatique	106,7	26,2	103,1	26,6	3,3
Analystes de bases de données et administrateurs de données	14,1	3,5	13,6	3,5	4,0
Ingénieurs en logiciels	27,0	6,6	25,9	6,7	3,9
Programmeurs et développeurs en médias interactifs	102,1	25,1	96,6	24,9	5,4
Concepteurs et développeurs Web	24,2	5,9	22,2	5,7	8,4
Opérateurs en informatique et réseau et techniciens Web	48,1	11,8	45,8	11,8	4,9
Agents de soutien aux utilisateurs	49,6	12,2	47,0	12,1	5,2
Évaluateurs de logiciels et de systèmes informatiques	7,1	1,7	6,6	1,7	6,4

Source : Recensement du Canada, 2001

* *Les personnes ayant travaillé pendant la semaine précédent le Recensement ou en chômage, et qui avaient travaillé la dernière fois en 2000 ou 2001.*

Près de 3 % de l'emploi total en TI

Plus de 387 000 personnes travaillaient dans les technologies de l'information en 2001 (tableau 1). Ce chiffre représentait près de 3 % de tous les Canadiens occupés en 2001, et 40 % de ceux qui travaillaient dans des professions des sciences naturelles et appliquées et des professions apparentées.

Les trois quarts de ces travailleurs occupaient quatre des neuf professions examinées : analystes et consultants en informatique; programmeurs; agents de soutien aux utilisateurs; et opérateurs en informatique, opérateurs réseau et techniciens Web. Les ingénieurs informatique et en logiciels représentaient la moitié du reste.

Près de 90 % des travailleurs des TI étaient employés en 2001, tout comme les travailleurs de l'ensemble des professions (88 %). Toutefois, ce pourcentage masque les différences entre certaines professions des TI. Par exemple, plus d'un concepteur Web sur quatre travaillait de façon autonome.

La recherche d'emploi semble présenter peu de problèmes. À 4,7 %, le taux de chômage des travailleurs des TI était beaucoup plus faible que le taux global (7,4 %); il était aussi inférieur au taux pour les professions autres que celles en sciences naturelles et appliquées (5,7 %)[1]. Cela rend compte de la situation favorable sur le marché du travail dont jouissaient la plupart des travailleurs du secteur des technologies de pointe au cours de cette période.

Les TI attirent les jeunes et les personnes scolarisées

Les jeunes arrivant sur le marché du travail ont été attirés par les nouvelles professions en TI. En 2001, l'âge moyen des travailleurs de ces professions était de 36 ans, comparativement à 39 ans pour l'ensemble des professions et 38 ans pour les sciences naturelles et appliquées et les professions apparentées (tableau 2). Certaines professions spécifiques comportaient même des profils d'âge plus jeunes. Par exemple, près de sept concepteurs Web sur dix étaient âgés de moins de 34 ans, l'âge moyen étant de 32 ans.

Une plus grande proportion de spécialistes en TI (44 %) étaient titulaires d'au moins un baccalauréat, comparativement à ceux des professions des sciences naturelles et appliquées et des professions apparentées (41 %). Il s'agit de plus du double de la proportion pour l'ensemble de la population occupée (20 %). La majorité était spécialisée dans des domaines d'études liés aux sciences appliquées, au génie et aux mathématiques (72 %) — ce qui s'apparente à l'ensemble du groupe des professions des sciences naturelles et appliquées, où les trois quarts de tous les travailleurs étaient spécialisés dans ces domaines.

Tableau 2 : Caractéristiques des travailleurs

	Ensemble des professions	Sciences	Professions en TI
		En milliers	
Total	**14 695,1**	**957,1**	**387,5**
Âge moyen (années)	39	38	36
		%	
Les deux sexes	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Hommes	53,1	78,6	73,0
Femmes	46,9	21,4	27,0
Statut d'immigrant			
Nés au Canada	79,7	72,1	67,6
Immigrants	19,9	27,2	31,5
Résidents non-permanents	0,5	0,7	0,8
Scolarité			
Études secondaires ou moins	35,0	8,5	6,7
Études postsecondaires	45,4	50,5	49,3
Baccalauréat	19,6	41,0	44,1
Province			
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3	1,1	0,7
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,3	0,3
Nouvelle-Écosse	2,7	2,2	1,6
Nouveau-Brunswick	2,2	1,7	1,5
Québec	23,4	23,4	21,7
Ontario	38,9	42,2	50,0
Manitoba	3,7	2,7	2,3
Saskatchewan	3,3	2,0	1,5
Alberta	10,9	11,9	9,2
Colombie-Britannique	12,8	12,2	11,0
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,3	0,3	0,1
Région			
Urbaine	80,5	87,9	92,7
Rurale	19,5	12,1	7,3
Régime d'emploi			
Temps partiel*	18,1	5,9	6,1
Temps plein	81,9	94,1	93,9
50 heures ou plus	21,7	18,0	14,5
Employés	87,6	89,8	89,3
Travailleurs indépendants**	12,4	10,2	10,7
Moyenne d'heures travaillées	39	41	40
Revenu			
Moins de 20 000 $	35,4	16,4	16,9
20 000 $ - 39 999 $	32,1	24,7	24,1
40 000 $ - 59 999 $	18,8	29,6	29,6
60 000 $ et plus	13,8	29,2	29,4
Gains médians ($)	28 000	44 900	45 500
Secteur			
Fabrication	13,8	17,8	9,8
Information et culture	2,7	5,8	11,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,4	31,7	40,9
Administrations publiques	5,9	10,6	8,8
Autres secteurs	71,2	34,1	29,0

Source : Recensement du Canada, 2001

* *Moins de 30 heures.*

** *Constitués en société et non-constitués en société.*

Heures et gains

En 2001, seulement un travailleur occupé sur sept gagnait 60 000 $ ou plus. Par contre, plus d'un spécialiste en TI sur quatre avait ce niveau de rémunération, tout comme ceux des professions des sciences naturelles et appliquées. Par ailleurs, plus d'un travailleur occupé sur trois gagnait moins de 20 000 $, tandis que la proportion était de seulement un spécialiste en TI sur six. La rémunération médiane se situait aussi au-dessus de la moyenne nationale, ce qui laisse supposer un rendement élevé pour ce groupe très scolarisé.

Le travail à temps partiel était moins répandu parmi les spécialistes en TI — 6 % par rapport à 18 % dans l'ensemble. Il en allait de même pour les travailleurs des sciences naturelles et appliquées et des professions apparentées.

Les longues heures de travail sont liées à une rémunération plus élevée et elles sont beaucoup plus fréquentes chez les personnes plus scolarisées (Morissette, Myles et Picot, 1993). En 2001, plus d'un travailleur occupé sur cinq au Canada effectuait 50 heures ou plus par semaine. Compte tenu de leur niveau de scolarité, on pourrait s'attendre à ce qu'une proportion encore plus grande de spécialistes en TI ait d'aussi longues heures. Toutefois, seulement un sur sept effectuait 50 heures ou plus, une proportion qui est aussi inférieure à celle des professions des sciences naturelles et appliquées. Ces proportions rendent compte en partie de la baisse de la demande de travailleurs en TI au cours de cette période[2]. La seule exception a trait aux concepteurs Web, dont 20 % effectuaient de longues heures. Le nombre moyen d'heures travaillées différait très peu parmi toutes les personnes occupées, celles travaillant en sciences naturelles et appliquées, et celles travaillant dans le secteur des technologies de l'information.

Les spécialistes en TI concentrés en Ontario et dans quatre secteurs

Sept spécialistes en TI sur dix travaillaient dans quatre branches d'activité seulement — dont un sur quatre dans les services professionnels, scientifiques et techniques seulement. L'industrie de l'information et l'industrie culturelle, une autre branche des technologies de pointe, comptait 12 % des travailleurs[3]; la fabrication, 10 %; et les administrations publiques, 9 %. Ces deux dernières branches produisent et utilisent probablement des technologies de pointe. Par contre, seulement un travailleur sur trois travaillait dans ces quatre branches.

En 2001, l'Ontario employait un spécialiste en TI sur deux au Canada, ce qui est considérablement supérieur à la proportion de tous les travailleurs occupés (graphique A). Le Québec venait au deuxième rang (22 %), suivi par la Colombie-Britannique (11 %) et l'Alberta (9 %). Les provinces et les territoires qui restent employaient moins d'un spécialiste en TI sur dix au Canada.

Les spécialistes en TI étaient plus concentrés dans les centres urbains (93 %) que l'ensemble des travailleurs (81 %). Les deux tiers travaillaient dans cinq régions métropolitaines : Toronto, Montréal, Ottawa-Gatineau, Vancouver et Calgary (graphique B). La proportion des spécialistes en TI faisant partie de ce groupe de cinq principaux centres urbains était près de trois fois supérieure à celle de tous les autres centres urbains combinés. Ottawa-Gatineau avait la plus forte concentration, soit près de 8 % de tous les travailleurs. La plus faible incidence retrouvée à Toronto et Montréal reflète leur population active beaucoup plus forte.

Percée chez les femmes

Les professions dans les technologies de l'information étaient dominées par les hommes (73 %). Même si cette proportion était supérieure à celle de l'ensemble des professions (53 %), c'était tout de même

Graphique A : La moitié des spécialistes en TI travaillaient en Ontario.

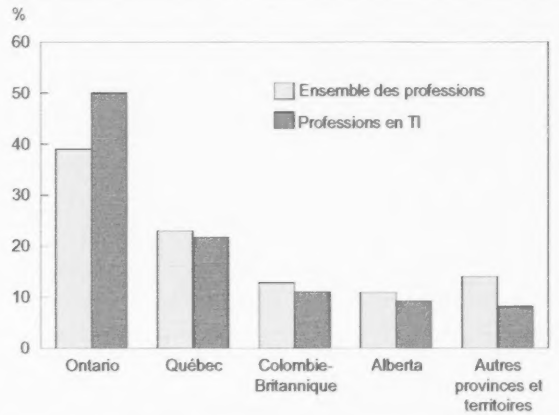

Source : Recensement du Canada, 2001

Graphique B : On retrouvait les deux-tiers des spécialistes en TI dans cinq régions métropolitaines...

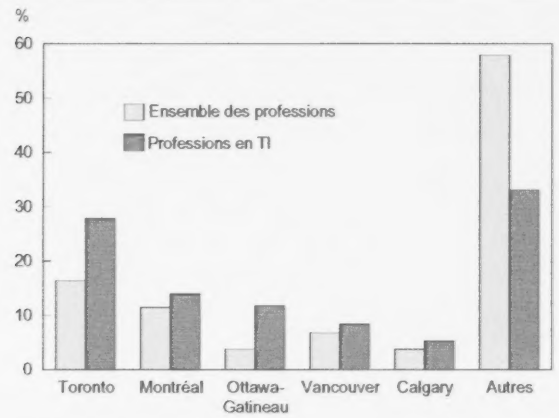

...avec la plus forte concentration dans Ottawa-Gatineau.

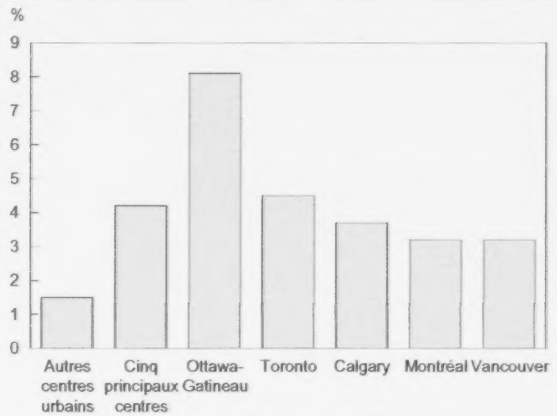

Source : Recensement du Canada, 2001

beaucoup moins que pour l'ensemble des sciences naturelles et appliquées (79 %) (tableau 3). En 2001, plus du quart des spécialistes en TI étaient des femmes. Les trois professions qui comptaient la représentation la plus forte de femmes étaient les analystes de bases de données et les administrateurs de données (42 %), les évaluateurs de systèmes informatiques (41 %) et les concepteurs et développeurs Web (33 %) (graphique C).

Les femmes occupant des professions en TI avaient des niveaux de scolarité supérieurs à la moyenne. Deux sur cinq étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, comparativement à une femme occupée sur cinq. Plus de la moitié était spécialisée en sciences appliquées, en génie et en mathématiques, comparativement à moins d'une femme occupée sur dix, ce qui laisse supposer que les femmes ont progressé dans les domaines d'études non traditionnels.

Même si les femmes ont effectué des percées dans les professions des TI, elles touchaient une rémunération médiane plus faible, et ce, même si plus de neuf sur dix travaillaient à temps plein en 2001, comparativement à seulement les trois quarts des femmes occupées dans l'ensemble (tableau 4). Par exemple, les femmes travaillant comme analystes de bases de données avaient une rémunération médiane de 38 900 $ en 2000, comparativement à 50 100 $ pour les hommes[4]. La différence de rémunération est peut-être liée à la

Graphique C : En 2001, deux analystes de bases de données sur cinq étaient des femmes.

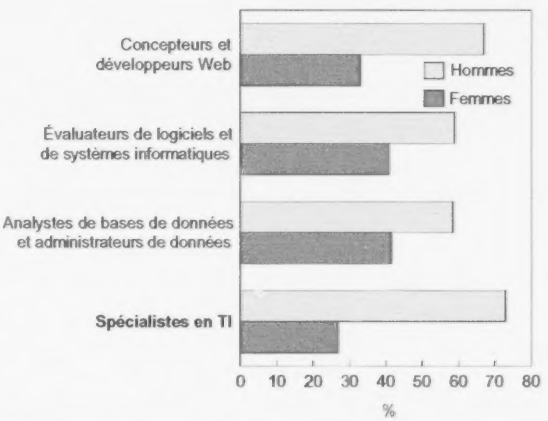

Source : Recensement du Canada, 2001

proportion légèrement plus faible de femmes travaillant à temps plein et au rendement moindre des études postsecondaires inférieures au baccalauréat. Comme dans les autres spécialités des TI, une proportion élevée de femmes travaillant comme analystes de bases de données le faisaient à temps plein (90 %);

Tableau 3 : Caractéristiques personnelles des spécialistes en TI

	Total	Femmes	Immigrants		Âge moyen	Baccalauréat ou supérieur
			Les deux sexes	Femmes		
	En milliers	%	%	%	années	%
Ensemble des professions	**14 695,1**	**46,9**	**19,9**	**45,9**	**39**	**19,6**
Sciences naturelles et appliquées/apparentées	957,1	21,4	27,2	21,4	38	41,0
Personnel professionnel	525,4	22,2	32,1	22,2	38	60,1
Personnel technique	431,7	20,3	21,2	19,9	38	17,8
Professions en TI	**387,5**	**27,0**	**31,5**	**26,5**	**36**	**44,1**
Personnel professionnel						
Ingénieurs informaticiens (sauf en logiciels)	26,8	14,4	39,5	14,4	37	59,4
Analystes et consultants en informatique	103,1	31,2	29,0	29,1	39	47,5
Analystes de bases de données et administrateurs de données	13,6	41,5	30,6	40,1	38	48,3
Ingénieurs en logiciels	25,9	17,7	47,1	20,1	35	76,0
Programmeurs et développeurs en médias interactifs	96,6	23,2	36,6	27,8	34	50,1
Concepteurs et développeurs Web	22,2	33,1	24,6	34,4	32	38,1
Personnel technique						
Opérateurs en informatique et réseau et techniciens Web	45,8	25,2	25,0	22,1	36	22,5
Agents de soutien aux utilisateurs	47,0	31,0	22,7	25,3	35	21,8
Évaluateurs de logiciels et de systèmes informatiques	6,6	40,7	35,6	47,5	35	33,2

Source : Recensement du Canada, 2001

toutefois, cette proportion était plus faible que chez les hommes (96 %). En outre, un moins grand nombre de femmes (43 %) que d'hommes (52 %) dans cette profession avaient un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur.

Par contre, la rémunération médiane des femmes travaillant comme évaluatrices de logiciels et de systèmes informatiques (40 000 $) et comme conceptrices Web (29 100 $) était supérieure à celle des hommes. Cela est peut-être dû en partie aux niveaux plus élevés de scolarité des femmes dans ces deux professions, ainsi qu'à la proportion importante de travailleuses à temps plein (particulièrement dans le cas des évaluatrices de systèmes informatiques). Toutefois, la rémunération des femmes dans ces deux professions était plus faible que la rémunération médiane des femmes de toutes les spécialités en TI (41 100 $). Les conceptrices Web avaient aussi la rémunération médiane la plus faible parmi tous les spécialistes en TI et elles connaissaient le taux de chômage le plus élevé.

Contribution des immigrants

En 2001, un nombre proportionnellement plus élevé d'immigrants travaillaient dans des professions en TI (32 %) que dans l'ensemble des professions (20 %) (graphique D) et même plus que dans les professions des sciences naturelles et appliquées et les professions apparentées (27 %). Les immigrants représentaient près de la moitié des ingénieurs en logiciels, 40 % des ingénieurs informaticiens et plus d'un tiers des programmeurs (graphique E). Par ailleurs, leur représentation dans chaque profession en TI était supérieure à leur moyenne globale (20 %).

Près de la moitié des immigrants occupant des postes en TI sont arrivés dans les années 90 (49 %) — 31 % sont arrivés au cours de la deuxième moitié de la décennie, une période ayant coïncidé avec l'essor des technologies de pointe (graphique F). Par exemple, plus de six immigrants sur dix travaillant comme ingénieurs en logiciels sont arrivés au Canada entre 1996 et 2001. Ces chiffres laissent supposer que la politique adoptée au Canada en 1997, qui avait pour but de faciliter l'entrée dans ce domaine aux travailleurs immigrants, a eu les résultats souhaités[5].

Les ingénieurs en logiciels avaient la rémunération médiane la plus élevée (59 900 $) de tous les travailleurs en TI, et plus du tiers gagnait au moins 75 000 $ en 2000.

Les femmes immigrantes représentaient plus de 8 % des travailleurs en TI. Même si elles constituaient le groupe le moins représenté, leur proportion dans les professions des TI était comparable à celle de l'ensemble des professions (9 %).

Leur présence dans les professions des TI était similaire à celle des femmes dans l'ensemble de la population. Près d'un immigrant sur deux travaillant comme évaluateur de logiciels et de systèmes

Tableau 4 : Caractéristiques d'emploi des spécialistes en TI

	Gains médians			Gagnent 75 000 $ et plus	Travail à temps plein		Travaillent 50 heures et plus
	Les deux sexes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
	$			%			
Ensemble des professions	**28 000**	**34 000**	**22 400**	**6,8**	**88,4**	**74,4**	**21,7**
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	44 900	47 000	37 100	14,6	94,8	91,5	18,0
Personnel professionnel	50 100	52 700	42 100	20,0	95,2	91,8	18,8
Personnel technique	39 400	40 300	31 500	8,0	94,3	91,1	16,9
Professions en TI	**45 500**	**47 100**	**41 100**	**14,4**	**94,6**	**91,9**	**14,5**
Personnel professionnel							
Ingénieurs informaticiens (sauf en logiciels)	57 200	59 900	46 000	27,8	97,4	94,5	19,4
Analystes et consultants en informatique	52 000	54 400	48 900	19,3	94,6	93,3	15,5
Analystes de bases de données et administrateurs de données	45 000	50 100	38 900	12,8	95,6	90,2	10,7
Ingénieurs en logiciels	59 900	60 100	50 200	31,5	97,3	94,2	17,7
Programmeurs et développeurs en médias interactifs	43 900	44 900	40 100	11,3	95,2	92,7	13,1
Concepteurs et développeurs Web	28 400	28 000	29 100	5,2	86,8	80,7	20,3
Personnel technique							
Opérateurs en informatique, opérateurs réseau et techniciens Web	39 400	40 200	35 000	6,6	93,7	90,7	14,7
Agents de soutien aux utilisateurs	34 900	35 000	33 400	5,8	93,7	92,9	9,7
Évaluateurs de logiciels et de systèmes informatiques	39 900	39 200	40 000	8,9	94,5	94,0	10,7

Source : Recensement du Canada, 2001

Graphique D : Les professions en TI embauchaient des proportions d'hommes et d'immigrants plus élevées que la moyenne.

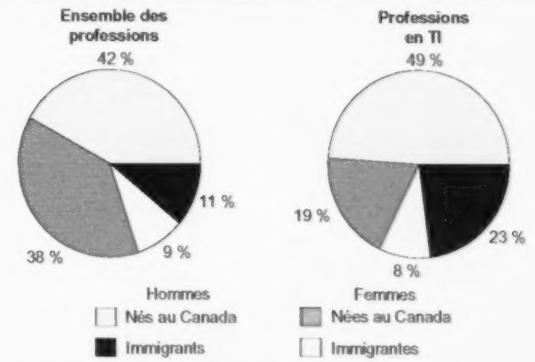

Source : Recensement du Canada, 2001

informatiques en 2001 était une femme, tout comme deux analystes de bases de données sur cinq et un concepteur Web sur trois.

Résumé

En 2001, les professions des technologies de l'information représentaient près de 3 % de l'emploi total au Canada. Les travailleurs de ce domaine sont relativement jeunes et très scolarisés. En 2001, les spécialistes en TI avaient en moyenne un revenu d'emploi plus élevé et de moins longues heures; un moins grand nombre d'entre eux travaillaient de façon autonome.

Les femmes représentaient plus du quart des spécialistes en TI en 2001 — soit quatre analystes de bases de données sur dix et le tiers des concepteurs Web. Il s'agissait toutefois de professions relativement peu rémunérées. Les concepteurs et développeurs Web, par

Graphique E : En 2001, près de la moitié des ingénieurs en logiciels étaient des immigrants.

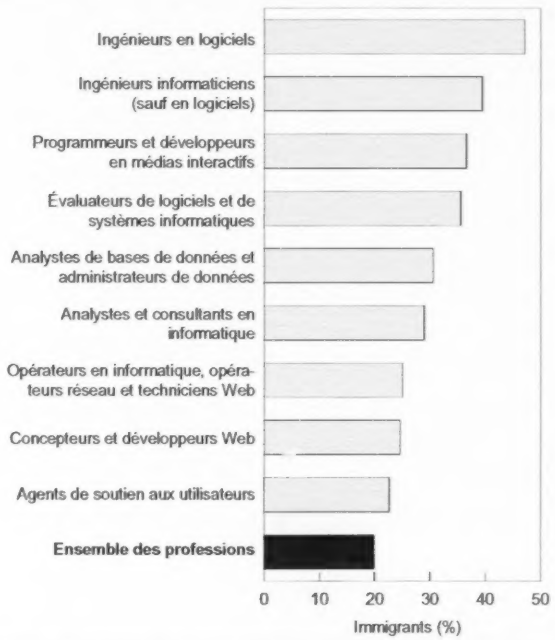

Source : Recensement du Canada, 2001

Graphique F : La majorité des immigrants dans des professions en TI sont arrivés dans les années 90.

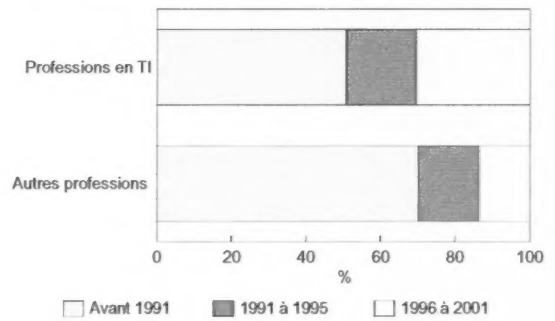

Source : Recensement du Canada, 2001

Source de données et définitions

Dans le cadre du **Recensement de 2001**, les professions ont été classées pour la première fois selon la **Classification nationale des professions pour statistiques**.

La classification comprenait neuf nouvelles professions, liées aux technologies de l'information, dans le grand groupe « Sciences liées aux technologies de l'information naturelles et appliquées et professions apparentées ».

C Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées

- C0 Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées et personnel assimilé
  - C04 Autres professionnels en génie
    - C047 Ingénieurs informaticiens (sauf ingénieurs en logiciels)
  - C07 Professionnels en informatique
    - C071 Analystes et consultants en informatique
    - C072 Analystes de bases de données et administrateurs de données
    - C073 Ingénieurs en logiciels
    - C074 Programmeurs et développeurs en médias interactifs
    - C075 Concepteurs et développeurs Web
- C1 Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées
  - C18 Personnel technique en informatique
    - C181 Opérateurs en informatique, opérateurs réseau et techniciens Web
    - C182 Agents de soutien aux utilisateurs
    - C183 Évaluateurs de logiciels et de systèmes informatiques

L'activité sur le marché du travail est définie de la façon suivante dans le recensement :

Population active : personnes occupées et chômeurs

Personnes occupées : personnes qui travaillaient au cours de la semaine de référence (semaine précédant le jour du recensement) ou qui étaient absentes de leur travail pour diverses raisons

Chômeurs : personnes qui étaient à la recherche d'un emploi au cours de la semaine de référence, avaient été mises à pied de façon temporaire ou devaient commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes

Population active expérimentée : personnes occupées ou en chômage qui avaient travaillé en 2000 ou 2001

Population active inexpérimentée : personnes qui avaient travaillé pour la dernière fois avant 2000 ou qui n'avaient jamais travaillé

exemple, effectuaient des heures relativement plus longues et avaient une rémunération médiane plus faible que les autres professions des TI.

Les immigrants récents étaient fortement représentés dans les professions des TI. Près de la moitié des ingénieurs en logiciels étaient des immigrants, dont la majorité sont arrivés au cours de la deuxième moitié des années 90.

Perspective

Notes

1 Le taux est le même pour toutes les professions (population active expérimentée) et diffère du taux plus élevé pour la population active (7,4 %), parce qu'il exclut les personnes à la recherche de leur premier emploi, ainsi que celles qui ne faisaient pas partie de la population active en 2000 et 2001 (population active inexpérimentée).

2 Une étude récente a démontré que les heures travaillées ont chuté (-8,6 %) davantage que le nombre d'emplois (-5,4 %) dans le domaine de l'information et les télécommunications (IT) entre les derniers trimestres de 2000 et 2001 (Bowlby et Langlois, 2002). À l'opposé, les travailleurs des établissements du savoir effectuaient de plus longues heures que la moyenne à la fin des années 90 (Drolet et Morissette, 2002).

3 Pour un examen plus détaillé du secteur des technologies de pointe, voir Bowlby et Langlois, 2002.

4 Les données sur le revenu recueillies dans le Recensement de 2001 étaient fondées sur l'année de référence 2000.

5 Pour répondre aux pénuries de compétences dans le secteur du logiciel, le gouvernement fédéral a adopté un projet pilote, en 1997, afin de faciliter l'entrée des immigrants ayant des connaissances en développement de logiciels. Ce programme désigné sous le nom de Projet pilote des travailleurs dans le domaine du développement de logiciels visait à combler des postes pour lesquels aucun citoyen canadien ou résident permanent n'était qualifié. Les sept professions visées par le programme étaient les suivantes : monteur principal d'effets et d'animations, concepteur de logiciels pour systèmes intégrés, concepteur de logiciels pour SIG, concepteur de logiciels multimédia, développeur de logiciels-services, développeur de produits logiciels, concepteur de logiciels de télécommunication. De plus amples renseignements sur ce programme sont disponibles sur le site Web de Citoyenneté et immigration Canada à l'adresse : www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/98/9869-f.html (en date du 17 juillet 2003).

Documents consultés

BOWLBY, J. et S. LANGLOIS. « Prospérité et débâcle de la technologie de pointe », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, volume 3, n° 4, parution en ligne d'avril 2002.

DROLET, M. et R. MORISSETTE. « De meilleurs emplois dans la nouvelle économie? », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, volume 3, n° 7, parution en ligne de juillet 2002.

MORISSETTE, R., J. MYLES et G. PICOT. *L'inégalité des gains au Canada : le point sur la situation*, Division des études analytiques, série de documents de recherche n° 60, n° 11F0019 au catalogue de Statistique Canada, 1993.

Remerciements

L'auteur aimerait remercier Ted Wannell, Wayne Silver et Katherine Marshall pour leur contribution à cet article.

L'impôt foncier

Raj K. Chawla et Ted Wannell

LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES fournissent un bon nombre de nos services visibles : l'eau, le déneigement, la collecte des ordures ménagères, les services de police et la protection contre les incendies. La combinaison de services varie quelque peu d'une province à l'autre, puisque la structure des services municipaux et leur financement relève des administrations provinciales[1]. En outre, le niveau et la variété de services peuvent varier à l'intérieur des provinces en raison du pouvoir autonome accordé aux municipalités.

Quels que soit les services fournis, l'impôt foncier constitue la principale source de revenu des administrations locales au pays[2]. Les administrations municipales prélèvent cet impôt annuellement sur les propriétés résidentielles, commerciales et industrielles. D'autres sources de recettes peuvent venir s'y ajouter, y compris les subventions de la province.

Les propriétaires versent l'impôt foncier directement à leur administration locale, tandis que dans le cas des locataires, il fait partie du loyer. On calcule habituellement l'impôt dû en multipliant la valeur imposable de la propriété par le taux d'imposition, généralement appelé « taux par mille » et exprimé en dollars d'impôt par tranche de 1 000 $ de valeur imposable. Les taux d'imposition des propriétés résidentielles sont généralement inférieurs à ceux des propriétés non résidentielles[3]. En Ontario, par exemple, le taux résidentiel est de 85 % du taux non résidentiel. (Slack, 2000; OFTS, 1993)

L'impôt foncier est l'un des trois principaux impôts payés par les ménages. Les deux autres sont l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. L'impôt foncier diffère, puisqu'il s'agit d'un impôt sur un élément d'actif plutôt que d'un flux financier. Il est perçu sur la valeur totale de la propriété, non sur l'avoir du propriétaire.

Comme l'impôt foncier n'est pas directement lié à la capacité de payer, il peut représenter un fardeau particulièrement lourd pour certains propriétaires. Comment ce fardeau est-il réparti entre les familles ayant différents niveaux de revenu? Le fardeau varie-t-il d'une province à l'autre? L'impôt foncier contribue-t-il à l'inégalité du revenu après impôt au Canada? Ces questions sont traitées à l'aide des données recueillies sur l'actif, le passif et le revenu. Puisque les locataires ne savent généralement pas quelle portion de leur loyer est attribuable à l'impôt foncier, l'analyse ne porte que sur les familles propriétaires (voir *Source de données et définitions*).

L'impôt foncier est le plus élevé au Canada central

En 1998, le propriétaire moyen versait 1 830 $ en impôt foncier (tableau 1), allant de 640 $ à Terre-Neuve-et-Labrador à 2 230 $ en Ontario. Le Québec était la seule autre province où l'impôt foncier, s'établissant à 2 030 $, était plus élevé que la moyenne canadienne. En général, l'impôt foncier était plus faible dans les provinces de l'Atlantique et plus élevé en Ontario et au Québec avec les provinces de l'Ouest au milieu.

L'impôt foncier est fondé sur deux facteurs, soit la valeur imposable et le taux par mille. Les données sur la valeur imposable n'étaient pas disponibles, mais les propriétaires ont estimé la valeur actuelle de leur habitation. Selon ces estimations, les valeurs moyennes des propriétés les plus élevées étaient en Colombie-Britannique (219 000 $) et en Ontario (183 000 $), suivis de l'Alberta (137 000 $) et du Québec (109 000 $). Dans le reste du pays, la valeur moyenne d'une habitation se situait entre 71 000 $ et 92 000 $.

Raj Chawla et Ted Wannell sont au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut joindre Raj Chawla au (613) 951-6901, Ted Wannell au (613) 951-3546 ou l'un et l'autre à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Familles selon la proportion du revenu avant impôt payé en impôt foncier et en impôt sur le revenu par province, 1998

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
						%					
Impôt foncier											
Moins de 2,50 %	40,5	78,0	65,4	65,1	69,6	29,5	32,1	36,1	43,8	55,8	55,1
2,50 à 4,99 %	35,9	18,3	23,9	25,9	20,2	41,0	40,0	37,6	35,1	28,8	28,6
5,00 à 7,49 %	11,6	2,1	5,9	4,7	3,6	14,2	13,7	14,7	11,9	7,9	7,8
7,50 à 9,99 %	5,1	0,8	2,1	1,9	3,3	6,2	6,2	4,3	4,2	3,8	3,5
10,00 à 24,99 %	5,9	0,7	2,8	2,0	3,0	7,9	6,9	6,1	4,1	3,2	4,3
25,00 % ou plus	0,9	0,0	0,0	0,5	0,3	1,2	1,1	1,2	0,8	0,6	0,8
Ratio moyen	*2,9*	*1,4*	*2,0*	*2,0*	*1,9*	*3,4*	*3,2*	*3,1*	*2,8*	*2,1*	*2,3*
Impôt sur le revenu											
Moins de 2,50 %	11,5	21,3	13,9	18,4	18,3	11,8	8,8	12,7	13,8	12,4	12,6
2,50 à 4,99 %	3,7	3,5	4,5	3,9	4,9	3,1	4,1	3,3	3,5	4,1	3,1
5,00 à 7,49 %	3,9	6,7	4,3	3,8	5,5	2,7	4,9	5,1	3,1	2,7	3,7
7,50 à 9,99 %	5,6	6,9	7,5	5,3	7,1	5,2	5,7	4,5	5,9	5,4	5,9
10,00 à 24,99 %	58,8	52,6	60,3	59,8	55,4	47,0	64,5	61,5	59,1	63,6	60,9
25,00 % ou plus	16,5	9,0	9,6	8,6	8,9	30,3	12,1	12,8	14,7	11,9	13,9
Ratio moyen	*21,3*	*17,9*	*18,1*	*18,3*	*17,5*	*24,5*	*20,5*	*20,4*	*20,5*	*20,8*	*20,7*
Revenu avant impôt moyen ($)	63 640	46 620	50 340	49 070	47 440	59 810	70 480	57 980	53 830	66 430	63 220
Valeur moyenne de la propriété ($)	149 790	70 920	92 900	87 540	79 430	109 130	183 420	92 350	84 120	136 530	219 170
Impôt foncier moyen ($)	1 830	640	1 010	990	900	2 030	2 230	1 770	1 480	1 380	1 430
Impôt sur le revenu moyen ($)	13 560	8 340	9 120	9 000	8 300	14 630	14 470	11 850	11 010	13 800	13 110
Le rapport de l'impôt foncier moyen à la valeur de la propriété (%)	1,22	0,90	1,09	1,13	1,13	1,86	1,22	1,92	1,76	1,01	0,65
Familles (en milliers)	6 888,9	112,2	34,9	218,0	193,2	1 661,4	2 534,1	271,5	248,9	723,5	891,3

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

En divisant l'impôt foncier par la valeur estimée de la propriété, on obtient une estimation du taux d'impôt foncier effectif. Selon cette approximation, les propriétaires du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan étaient les plus fortement imposés en 1998, soit à un taux situé entre 1,8 % et 1,9 % de la valeur estimée de la propriété. À l'autre extrémité de l'échelle, les propriétaires de la Colombie-Britannique versaient à peine 0,7 %. Les taux d'imposition foncière effectifs dans les autres provinces se situaient dans une fourchette étroite de 0,9 % (Terre-Neuve-et-Labrador) à 1,2 % (Ontario).

En moyenne, l'impôt sur le revenu est beaucoup plus élevé que l'impôt foncier

L'impôt foncier représente une part relativement faible du fardeau fiscal global des familles. L'impôt sur le revenu de la famille, qui s'élève en moyenne à 13 600 $, était plus de sept fois plus élevé que l'impôt foncier moyen. Une proportion du revenu total, soit 21,3 %, était consacrée à l'impôt sur le revenu, comparativement à 2,9 % à l'impôt foncier.

Le Québec affichait le taux d'imposition sur le revenu (24,5 %) et le taux d'impôt foncier (3,4 %) les plus élevés. L'impôt sur le revenu grugeait de 20 % à 21 % du revenu familial à l'ouest de la frontière entre le Québec et l'Ontario et de 17 % à 18 % dans les provinces de l'Atlantique. Par rapport au revenu, on retrouvait l'impôt foncier le plus élevé au Québec, en Ontario et au Manitoba, fléchissant vers les côtes est et ouest.

En considérant seulement les moyennes, on peut sous-estimer le fardeau de l'impôt foncier pour certaines familles. Même si plus des trois-quarts des familles ont consacré moins de 5 % de leur revenu à l'impôt foncier en 1998, une famille sur quinze y a consacré plus de 10 %. À nouveau, le fardeau a été particulièrement

lourd pour les Québécois, 9,1 % de ces derniers consacraient au moins le dixième de leur revenu aux taxes municipales. L'Ontario (8,0 %) et le Manitoba (7,3 %) ont également montré des chiffres relativement élevés.

L'impôt sur le revenu est progressif

Un impôt représentant un pourcentage fixe du revenu ou d'une dépense est appelé impôt proportionnel ou impôt à un taux uniforme. Par exemple, la TPS est de 7 % qu'il s'agisse d'une dépense de 1 $ ou de 10 000 $. En revanche, l'impôt sur le revenu est progressif, c'est-à-dire que le taux augmente aux niveaux de revenu plus élevés (voir *Terminologie fiscale*). Dans le cas d'un impôt régressif, au contraire, le taux d'imposition baisse au fur et à mesure que le revenu augmente.

La progressivité de l'impôt sur le revenu est évidente (tableau 2). En 1998, les familles dont le revenu avant impôt était inférieur à 20 000 $ ont versé un impôt sur le revenu égal à 4,0 % de leur revenu. Le taux d'imposition sur le revenu augmente pour chaque tranche de revenu successive, atteignant 28,6 % pour les familles ayant un revenu d'au moins 100 000 $, ce qui montre bien qu'il s'agit d'une structure de taux progressive.

Les familles ont tendance à habiter des résidences de plus en plus dispendieuses au fur et à mesure que leur revenu augmente, bien que le gradient soit beaucoup plus faible dans le cas des valeurs des habitations que dans celui du revenu. Les familles ayant un revenu inférieur à 20 000 $ avaient des maisons d'une valeur moyenne de 112 000 $. Celles ayant un revenu de 100 000 $ et plus habitaient des maisons d'une valeur

Tableau 2 : Familles selon la proportion du revenu avant impôt payé en impôt foncier et en impôt sur le revenu par revenu, 1998

	Total	Moins de 20 000 $	20 000 $ à 34 999 $	35 000 $ à 49 999 $	50 000 $ à 74 999 $	75 000 $ à 99 999 $	100 000 $ et plus
				%			
Impôt foncier							
Moins de 2,50 %	40,5	12,8	23,4	29,6	43,3	55,7	75,2
2,50 à 4,99 %	35,9	16,4	30,0	44,6	45,8	39,7	23,5
5,00 à 7,49 %	11,6	13,6	24,8	17,3	7,9	3,9	0,9
7,50 à 9,99 %	5,1	12,7	11,9	5,8	2,3	0,5	0,4
10,00 à 24,99 %	5,9	35,8	9,7	2,6	0,5	0,2	0,0
25,00 % ou plus	0,9	8,8	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Ratio moyen	*2,9*	*10,0*	*5,2*	*3,9*	*2,9*	*2,4*	*1,8*
Impôt sur le revenu							
Moins de 2,50 %	11,5	66,3	24,1	2,7	0,8	0,2	0,2
2,50 à 4,99 %	3,7	9,2	10,1	3,8	0,9	0,1	0,1
5,00 à 7,49 %	3,9	6,2	11,3	4,4	1,5	0,7	0,3
7,50 à 9,99 %	5,6	6,7	13,1	8,3	2,8	1,9	0,4
10,00 à 24,99 %	58,8	9,6	39,9	74,2	79,2	70,4	47,8
25,00 % ou plus	16,5	1,9	1,4	6,6	14,8	26,8	51,3
Ratio moyen	*21,3*	*4,0*	*9,2*	*15,4*	*19,2*	*21,9*	*28,6*
Revenu avant impôt moyen ($)	63 640	13 800	27 550	42 440	61 750	86 620	151 170
Valeur moyenne de la propriété ($)	149 790	111 900	113 710	128 960	150 240	169 920	227 470
Impôt foncier moyen ($)	1 830	1 380	1 440	1 650	1 810	2 090	2 670
Impôt sur le revenu moyen ($)	13 560	560	2 540	6 560	11 880	18 950	43 210
Le rapport de l'impôt foncier moyen à la valeur de la propriété (%)	1,22	1,24	1,26	1,28	1,20	1,23	1,17
Familles (en milliers)	6 888,9	677,3	1 206,5	1 320,0	1 657,6	1 070,1	957,4
Distribution							
Familles	100,0	9,8	17,5	19,2	24,1	15,5	13,9
Revenu total	100,0	2,1	7,6	12,8	23,3	21,1	33,0
Impôt sur le revenu total	100,0	0,4	3,3	9,3	21,1	21,7	44,3
Impôt foncier total	100,0	7,4	13,7	17,3	23,7	17,7	20,2

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Terminologie fiscale

Taux d'imposition effectif : l'impôt versé en pourcentage du revenu total avant impôt.

Taux marginal d'imposition : le taux d'imposition s'appliquant au dernier dollar de revenu.

Impôt progressif : le taux d'imposition effectif augmente à mesure que le revenu augmente. Le régime fiscal est progressif.

Impôt régressif : le taux d'imposition effectif baisse à mesure que le revenu augmente.

Impôt proportionnel : Le taux d'imposition effectif demeure constant lorsque le revenu change.

Impôt uniforme : Tout impôt sur le revenu appliqué au même taux.

Élasticité du taux d'imposition entre les tranches de revenu i et j (j > i) : Ce coefficient de l'élasticité (E_{ij}) utilisé par Maslove (1973) mesure la réaction au changement du taux d'imposition résultant du changement du revenu moyen de la tranche i à la tranche j comme suit :

$$E_{ij} = ((R_j - R_i)/(R_j + R_i)) * ((Y_j + Y_i)/(Y_j - Y_i))$$

où R_i et R_j sont les taux d'imposition effectifs et Y_i et Y_j sont les revenus moyens. Puisque les élasticités sont calculées de façon séquentielle et par paires (entre la deuxième tranche en importance et la tranche inférieure, entre les troisième et deuxième tranches en importance, et ainsi de suite), aucune élasticité peut être calculée pour la tranche de revenu inférieure.

Si $E_{ij} > 0$, l'impôt est progressif;

si $E_{ij} < 0$, l'impôt est régressif; et

si $E_{ij} = 0$, l'impôt est proportionnel entre les tranches de revenu.

moyenne de 227 000 $. Ainsi, alors que le revenu moyen a augmenté plus de dix fois (de 14 000 $ à 151 000 $), la valeur moyenne des habitations n'a que doublé.

Au niveau local, l'impôt foncier est généralement proportionnel — on détermine le montant d'impôt final en multipliant la valeur imposable de la propriété par un taux par mille constant. Selon l'Enquête sur la sécurité financière, les taux d'impôt foncier effectifs demeurent remarquablement stagnants partout au pays. Dans le cas des propriétaires, dans les groupes de revenus les plus faibles et les plus élevés, l'impôt municipal représentait 1,2 % — aussi la moyenne cumulative — de la valeur de leur maison. Aucun autre groupe n'a affiché un taux s'écartant de la moyenne de plus de 0,1 point de pourcentage. Ainsi, malgré la grande variation des valeurs des maisons et des taux par mille effectifs d'un bout à l'autre du Canada, l'impôt foncier, en moyenne, était proportionnel à la valeur de la propriété imposée.

L'impôt foncier est régressif en ce qui concerne le revenu

Même si l'impôt foncier est proportionnel à la valeur de la propriété, il est régressif par rapport au revenu familial. En 1998, les familles au revenu inférieur à 20 000 $ ont consacré 10,0 % de leur revenu à l'impôt foncier, tandis que celles dont le revenu était de 100 000 $ ou plus y ont consacré à peine 1,8 % (graphique A). Entre ces deux extrêmes, la proportion du revenu consacrée à l'impôt foncier a baissé dans chaque tranche supérieure du revenu de la famille.

Graphique A : Les parts d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier du revenu avant impôt sont inversement proportionnelles.

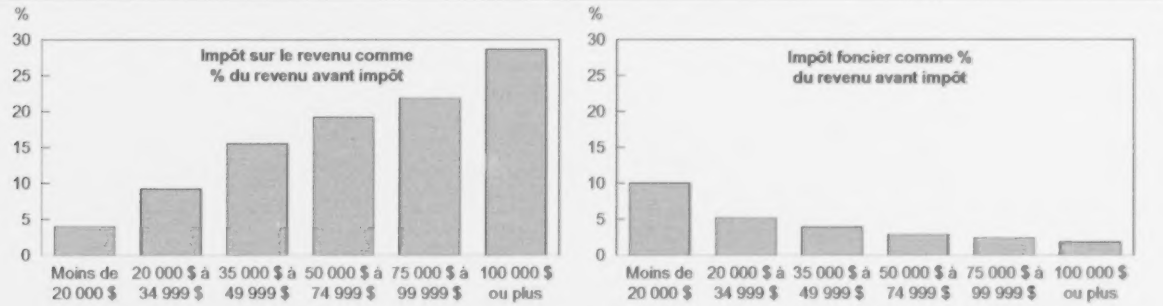

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Cependant, le fardeau de l'impôt foncier n'était pas le même pour toutes les personnes dans les tranches de revenu. La part du revenu consacrée à l'impôt foncier variait considérablement à l'intérieur des groupes, particulièrement à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus. À l'extrémité supérieure, presque toutes les familles ayant un revenu de 100 000 $ et plus ont consacré moins de 5 % de leur revenu à l'impôt foncier. Un pourcentage considérable (29,2 %) de familles dont le revenu était inférieur à 20 000 $ ont également consacré moins de 5 % de leur revenu à l'impôt foncier mais 44,6 % y ont consacré plus de 10 %. En outre, une famille sur onze dans la catégorie de revenu la plus faible avait consacré plus de 25 % de son revenu à l'impôt, situation pratiquement inexistante chez les familles au revenu supérieur à 20 000 $.

Quantification de la progressivité et de la régressivité

Lorsque l'on compare le taux de variation des taux d'imposition et celui du revenu imposé, on obtient une mesure de la progressivité appelée « élasticité » de l'impôt par rapport au revenu[1]. Une élasticité positive témoigne d'une structure fiscale progressive, une élasticité nulle, d'une structure parfaitement uniforme et une élasticité négative, d'une structure régressive. Alors que l'impôt sur le revenu est manifestement progressif entre tous les groupes de revenu adjacents, l'impôt foncier est régressif de façon constante (graphique B). Le profil des élasticités entre les groupes de revenu montre que les mouvements se produisent surtout à l'extrémité inférieure de l'échelle de répartition du revenu.

Graphique B : L'élasticité de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier est plus grand pour les revenus plus faibles.

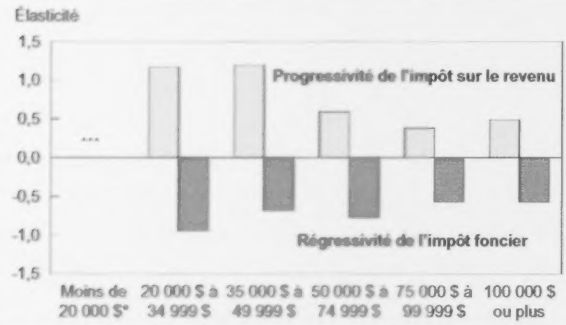

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999
** On ne peut pas calculer l'élasticité.*

Les plus fortes augmentations relatives des taux d'imposition du revenu se trouvent entre le groupe de revenu le plus faible et le groupe de revenu moyen-inférieur. Ces variations brusques sont liées à plusieurs caractéristiques du régime fiscal. D'abord, il y a la structure essentiellement progressive des taux d'imposition du revenu, qui augmentent d'un seuil de revenu désigné à un autre. Ensuite, certaines déductions personnelles à des taux fixes représentent un allégement fiscal proportionnellement élevé pour les personnes à faible revenu. Enfin, certains crédits d'impôt, selon le critère de revenu, sont récupérés au fur et à mesure que le revenu augmente. Ensemble, ces caractéristiques donnent lieu à d'importantes augmentations proportionnelles des taux d'imposition dans la tranche à faible revenu, puisque le point de départ est effectivement zéro.

De même, l'élasticité de l'impôt foncier est régressive surtout à l'extrémité inférieure de la répartition. Ce phénomène tient à la similarité de la valeur des maisons (et de l'impôt foncier) dans les trois groupes à plus faible revenu combinée à une importante variation proportionnelle du revenu d'un groupe à l'autre.

Impôt foncier et inégalité du revenu familial

Le système d'impôt progressif est fondé sur l'hypothèse selon laquelle il réduit l'inégalité dans la répartition du revenu entre les familles. Ainsi, les familles à revenu élevé consacrent une plus grande proportion de leur revenu à l'impôt et la répartition du revenu après impôt est plus égale que la répartition avant impôt. Par exemple, en 1998, les familles au revenu d'au moins 100 000 $ représentaient 13,9 % de toutes les familles propriétaires, mais touchaient 33,0 % du revenu total et versaient 44,3 % de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial total. À l'autre extrémité, les familles ayant un revenu inférieur à 20 000 $ représentaient 9,8 % des familles propriétaires, touchaient 2,1 % du revenu total et versaient 0,4 % en impôt sur le revenu.

Le coefficient de Gini est une mesure normalisée de l'inégalité. Un coefficient plus élevé est signe d'une plus grande inégalité, tandis qu'un coefficient plus faible est signe d'une répartition plus égale. La mesure va de 0 (tout le monde touche le même revenu) à 1 (une famille détient tout le revenu). Parmi les familles propriétaires, le coefficient de Gini est passé d'un

Tableau 3 : Coefficient de Gini du revenu familial

	Coefficient de Gini	Index de Gini
Revenu total	**0,362**	**100,0**
Moins l'impôt foncier	0,369	101,9
Moins l'impôt sur le revenu	0,321	88,7
Moins les deux impôts	0,329	90,9
Impôt sur le revenu	0,547	...
Impôt foncier	0,361	...

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

coefficient avant impôt de 0,362 à un coefficient après impôt de 0,321, indiquant que l'impôt sur le revenu a réduit l'inégalité du revenu familial d'environ 11 % (tableau 3).

Comme l'impôt foncier est régressif, il a l'effet contraire sur le coefficient de Gini, c'est-à-dire qu'il accroît l'inégalité. Lorsqu'on considère seulement l'effet de l'impôt foncier, on constate que le coefficient de Gini augmente, passant de 0,362 avant impôt à 0,369 après. De même, déduisant l'impôt foncier après l'impôt sur le revenu, le coefficient de Gini après impôt sur le revenu a augmenté, passant de 0,321 à 0,329. L'effet de l'impôt foncier annule dans une certaine mesure l'effet de l'impôt sur le revenu en réduisant l'inégalité du revenu[5]. Après avoir soustrait l'impôt foncier du revenu familial après impôt, l'inégalité du revenu attribuable à l'impôt sur le revenu passe de 11 % à 9 %. Toutefois, toutes les familles ne sont pas touchées de façon égale.

L'impôt foncier chez les familles de personnes âgées et à faible revenu

Les personnes âgées et celles ayant un faible revenu sont les groupes pour lesquels l'impôt foncier représente le plus souvent un fardeau. Les familles propriétaires, composées de personnes âgées et non âgées, qui sont sous le seuil de faible revenu (SFR) ont versé en moyenne une somme plus élevée en impôt foncier qu'en impôt sur le revenu (tableau 4). En effet, l'impôt foncier représentait 12 % du revenu des familles de personnes âgées à faible revenu et 11 % du revenu des autres familles à faible revenu. Le montant moyen de l'impôt foncier des deux types de familles (maximum de 350 $) différait très peu de celui des familles propriétaires au-dessus du SFR. Par contre, le taux d'imposition du revenu des familles au-dessus du SFR était de quatre à cinq fois plus élevé que celui des familles sous le SFR (écarts absolus en dollars plus élevés d'un facteur d'au moins 17).

En moyenne, les familles propriétaires — même celles sous le seuil du faible revenu — avaient des avoirs importants en 1999 comparativement à leur facture d'impôt foncier. Malgré leur revenu, la valeur nette des maisons des propriétaires âgés était similaire (entre 132 000 $ et 134 000 $). En outre, les avoirs financiers des familles de personnes âgées au-dessus du SFR représentaient en moyenne 149 000 $[6], tandis que ceux des familles de personnes âgées sous le SFR représentaient en moyenne 79 000 $[7].

Tableau 4 : Revenu familial, impôt foncier, avoirs financiers et équité sur la propriété selon le type de famille

	Revenu avant impôt (R)	Impôt foncier (IF)	Impôt sur le revenu (IR)	Avoirs financiers*	Équité sur la propriété**	Ratio (IF/R)	Ratio (IR/R)
			$				%
Autres que personnes âgées							
À faible revenu	14 040	1 520	820	47 580	91 130	10,8	5,8
Pas à faible revenu	72 940	1 870	16 110	93 650	103 830	2,6	22,1
Personnes âgées							
À faible revenu	13 360	1 560	450	78 630	132 080	11,7	3,4
Pas à faible revenu	42 740	1 780	7 610	148 920	134 160	4,2	17,8
Ensembles des familles	63 640	1 830	13 560	102 170	109 450	2,9	21,3
À faible revenu	13 930	1 530	750	52 840	98 060	11,0	5,4
Pas à faible revenu	66 650	1 850	14 340	105 160	110 140	2,8	21,5

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* *Les comptes chèques/épargne dans des institutions financières, dépôts à terme, Bons d'épargne du Canada, autres bons, actions, fonds mutuels, parts dans des compagnies privées, REER, FERR, REEE, REEL, RPDB, bons du trésor, prêts personnels, hypothèques, et autres investissements financiers.*

** *Valeur marchande de la propriété moins l'équité sur l'hypothèque.*

Source de données et définitions

L'analyse est fondée sur l'**Enquête sur la sécurité financière** (ESF) réalisée entre mai et juillet 1999. L'échantillon comprenait 23 000 logements dans les 10 provinces. Les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres des Forces armées et les pensionnaires d'établissements comme les prisons, les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées étaient exclus. Le questionnaire d'entrevue de l'Enquête sur la sécurité financière, nº 13F0026MIF–01001 au catalogue, est disponible sans frais sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse : www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi. Pour plus de détails sur l'échantillon, les taux de réponse, le traitement des données manquantes, la pondération et ainsi de suite, voir *Les avoirs et les dettes des Canadiens : une vue d'ensemble des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (nº 13-595-XIF au catalogue).

L'enquête a recueilli des caractéristiques sociodémographiques et la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, ainsi que les avoirs et les dettes de leurs familles au moment de l'enquête. Les données sur le revenu pour 1998 étaient compilées à l'aide d'un couplage autorisé des données aux dossiers fiscaux ou recueillies en personne. La collecte a été effectuée au moyen d'interviews sur place, les répondants pouvant aussi choisir de remplir le questionnaire eux-mêmes. Pour obtenir des données financières, on s'est adressé au membre de la famille qui connaissait le mieux la situation financière de la famille. Les réponses par personne interposée étaient acceptées.

L'enquête se penchait également sur les dépenses courantes majeures associées à la résidence principale : les paiements hypothécaires, l'impôt foncier (y compris les taxes scolaires, si elles étaient payées séparément), le loyer, l'électricité, l'eau et les autres services. Le loyer n'était pas réparti sur l'impôt foncier, les frais de services publics ou la part du locateur. Même si les dépenses pouvaient être déclarées sous forme de moyenne mensuelle ou trimestrielle, les données ont été traitées et compilées sur une base annuelle.

Comme les données sur l'impôt foncier manquantes n'avaient pas été imputées, les familles propriétaires qui n'avaient pas déclaré l'impôt foncier versé en 1998 étaient exclues de l'échantillon. Par conséquent, l'analyse est fondée sur un échantillon de 9 769 ou un nombre estimatif de 6 889 000 familles propriétaires. Les données de l'enquête peuvent comporter des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage, particulièrement dans le cas des provinces dans lesquelles les échantillons tirés sont relativement plus petits. Par conséquent, il y a lieu de faire les comparaisons interprovinciales avec prudence.

Selon l'estimation de l'ESF, les impôts fonciers versés en 1998 s'établissaient à 12,6 milliards de dollars comparativement au chiffre de 18,3 milliards de dollars publié par la Division des institutions publiques (DIP) de Statistique Canada. (Statistique Canada, 2003). Les données de la DIP pour 1998 sont fondées sur un recensement des municipalités obtenu des ministères provinciaux des affaires municipales. (Les données pour les années plus récentes sont tirées d'une enquête échantillon). On pourrait s'attendre à une estimation plus importante fondée sur les données administratives des simples différences sur le plan de la couverture. Alors que l'ESF ne porte que sur les impôts versés sur les logements occupés par le propriétaire, les données administratives portent également sur les impôts versés sur les logements loués et inoccupés. En outre, les données administratives publiées portent sur tous les impôts fonciers perçus sur les propriétés commerciales et industrielles, aussi bien que résidentielles. Le rapport entre l'ESF et la DIP va dans le sens prévu mais il faudrait procéder à d'autres études approfondies pour déterminer si la taille de l'écart est appropriée.

Famille : S'entend des familles économiques et des personnes seules. Une famille économique est un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris par union libre) ou par adoption. Une personne seule est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées.

Famille de personnes âgées : Une famille dont le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Soutien économique principal : Le membre de la famille dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Lorsque deux personnes avaient exactement le même revenu, la plus âgée était retenue comme soutien économique principal.

Revenu de la famille avant impôt : La somme des revenus touchés par les six membres de la famille les plus âgés de 15 ans et plus durant l'année civile 1998 provenant de toutes les sources : les traitements et salaires, le revenu net provenant d'un travail autonome agricole ou non agricole, le revenu de placements (intérêt gagné, dividendes, revenu net de loyers, etc.), les transferts gouvernementaux (prestations d'assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, prestations pour enfants, prestations au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, assistance sociale, etc.), les pensions de retraite et les pensions alimentaires. Le revenu en nature, les remboursements d'impôt et les héritages sont exclus.

Famille à faible revenu : Les familles sont classées selon les seuils de faible revenu après l'impôt pour 1998 publiés par Statistique Canada. Pour plus de détails, voir *Le revenu au Canada, 1998* (nº 75-202-XPF au catalogue).

Impôt sur le revenu versé : La somme de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial versé durant l'année civile 1998 par tous les membres de la famille.

Valeur marchande du logement occupé par le propriétaire : La valeur marchande au moment de l'enquête et celle déclarée par le membre de la famille qui connaît le mieux la situation financière de la famille. Il ne s'agit pas de la valeur imposable, qui est généralement inférieure à la valeur marchande.

Coefficient de Gini : Utilisé pour mesurer l'inégalité dans la répartition du revenu, le coefficient de Gini est compris entre 0 (aucune inégalité) et 1 (inégalité totale, c'est-à-dire qu'une seule famille détient tout le revenu). Ainsi, plus ce coefficient se rapproche de 1,0, plus grande est l'inégalité de la répartition du revenu entre les familles.

Résumé

Les propriétaires du Québec ont porté le fardeau fiscal le plus lourd, consacrant 24,5 % de leur revenu à l'impôt sur le revenu et 3,4 % à l'impôt foncier. Le Québec et le Manitoba ont affiché le taux d'imposition le plus élevé en ce qui concerne la valeur approximative de la résidence, soit 1,9 %. La Saskatchewan suivait de près avec 1,8 %, tandis que toutes les autres provinces avaient des taux d'au plus 1,2 %.

Même si la plupart des familles réussissaient en général à payer leur impôt foncier, environ 1 sur 15 y consacrait 10 % ou plus de son revenu. Ce chiffre passait à une famille sur onze au Québec et il était aussi relativement élevé en Ontario et au Manitoba.

L'impôt sur le revenu et l'impôt foncier diffèrent par rapport au revenu familial. Sous le régime fiscal du Canada, les familles à revenu plus élevé ont un taux d'imposition sur le revenu supérieur — une structure d'imposition progressive. Même si l'impôt foncier est proportionnel à la valeur de la propriété dans les différentes tranches de revenu, les familles à faible revenu consacrent une proportion plus élevée de leur revenu à l'impôt foncier que les familles à revenu plus élevé. L'impôt foncier est donc régressif par rapport au revenu familial.

La nature progressive de l'impôt sur le revenu et la nature régressive de l'impôt foncier sont évidentes dans toute l'échelle de répartition du revenu, mais le gradient le plus prononcé pour l'un et l'autre type d'impôt se trouve au bas de l'échelle de répartition du revenu.

L'effet de redistribution de l'impôt sur le revenu se traduit par une baisse d'environ 11 % d'une mesure normalisée de l'inégalité (le coefficient de Gini). Toutefois, l'impôt foncier a un effet contraire, augmentant de près de 2 % la mesure après impôt sur le revenu.

Même si l'examen des effets de l'impôt foncier porte souvent plus particulièrement sur les personnes âgées, les données montrent que les familles à faible revenu, jeunes ou âgées, consacrent une proportion relativement élevée de leur revenu à l'impôt foncier. Toutefois, dans le cas des propriétaires âgés, la valeur nette de leur maison et leurs ressources financières sont relativement élevées, surtout comparativement aux locataires âgés.

Notes

1 Le rôle de la province dans les décisions locales est décrit comme suit dans Bird et Slack, 1993 :

> ...Depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces ont le droit exclusif de créer ou de démanteler des municipalités. Les provinces déterminent aussi les pouvoirs et les responsabilités de leurs municipalités et donc les besoins de fonds de ces dernières. En outre, elles décident quelles sources de revenus sont disponibles pour financer les dépenses des municipalités. (Par exemple, certaines provinces délèguent des fonds aux municipalités pour les écoles primaires et secondaires, pendant que d'autres financent les écoles à partir des recettes provinciales). Les municipalités ne peuvent exercer que les fonctions qui leur sont confiées par les provinces. Dans chaque province, une loi provinciale régit généralement divers aspects des municipalités. ... (p.13)

2 Dans le présent article, « propriété » s'entend d'un logement occupé par le propriétaire ou d'une exploitation agricole; la propriété utilisée à des fins locatives ou commerciales est exclue.

3 Les propriétés non résidentielles comprennent les logements collectifs, les magasins de détail, les tours de bureaux, les parcs de stationnement, les exploitations agricoles et les forêts aménagées, les terrains inoccupés, les canalisations et les complexes industriels.

4 Les élasticités exposées dans le graphique B sont fondées sur le revenu familial avant impôt. Néanmoins, l'utilisation du revenu familial après impôt (utilisé pour payé l'impôt foncier) aurait résulté en des élasticités légèrement inférieures, mais n'aurait pas changé les résultats de l'analyse.

5 Plusieurs provinces offrent un remboursement d'impôt foncier aux propriétaires à faible revenu au moyen du régime fiscal. Toutefois, une analyse distincte de la situation en Ontario et au Manitoba, deux provinces qui offrent de tels remboursements d'impôt — montre que l'effet net de l'impôt sur le revenu — et de l'impôt foncier est une baisse de l'inégalité plus faible que celle observée au niveau national et dans les autres provinces. Ainsi, tout effet progressif associé aux remboursements est probablement faible. Pour procéder à un examen plus approfondi de cette mesure, il faudrait disposer de données de l'impôt sur le revenu détaillées à propos de tous les programmes de remboursement provincial.

6 Les avoirs financiers comprennent les comptes d'épargne, les dépôts à terme, les obligations, les fonds mutuels, les actions de participation, les régimes d'épargne et de retraite enregistrés, les prêts, les hypothèques et autres investissements financiers.

7 Les avoirs financiers moyens des locataires âgés étaient nettement inférieurs en moyenne — 57 900 $ pour les familles au-dessus du SFR et d'à peine 11 200 $ pour celles sous le SFR — et, bien entendu, ces familles n'avaient pas d'avoirs propres immobiliers (données non illustrées).

Documents consultés

BIRD, R. M. et S. N. Enid. *Urban Public Finance in Canada*, seconde édition, John Willey & sons, Toronto, New York, 1993.

MASLOVE, A. M. *L'incidence des impôts au Canada*, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1973.

ONTARIO FAIR TAX COMMISSION (OFTS), *Fair taxation in a changing world: Report of the Ontario Fair Tax Commission*, presse de l'Université de Toronto, Toronto, 1993.

SLACK, N. E. *Understanding the evolution of property tax policy*, document présenté au 34ème atelier annuel de l'Association de l'impôt foncier canadien, tenu au Château Laurier, Ottawa, 2 octobre 2000.

STATISTIQUE CANADA. *Statistiques sur le secteur public*, 2001-2002, n° 68-213-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

D'autres renseignements sur l'écart provincial de l'impôt foncier sont disponibles dans Indicateurs clés de l'emploi et du revenu.

Les résidences occupées par le propriétaire prenaient plusieurs formes : maisons unifamiliales (avec ou sans terrain attenant, dans le cas de familles agricoles), maisons jumelées ou doubles, maisons en rangée, duplex, appartements ou maisons mobiles dans un parc. La majorité des familles possédant une résidence vivaient dans une maison unifamiliale, la proportion variant entre 93 % au Manitoba et 73 % en Colombie-Britannique. En Ontario et au Québec, les proportions étaient respectivement de 80 % et de 74 %. En Ontario, les propriétaires de maisons jumelées ou doubles (8 %) occupaient le deuxième rang. À Terre-Neuve-et-Labrador, la seconde place était tenue par les propriétaires de duplex (4 %) et dans les autres provinces, par les propriétaires d'« autres » habitations.

Types de résidences des familles propriétaires

	Unifamiliale	Double/ jumelée	En rangée	Duplex	Autres
			%		
Canada	**79,5**	**5,2**	**4,3**	**3,4**	**7,6**
Terre-Neuve-et-Labrador	88,9	2,2	1,8	4,4	2,7
Île-du-Prince-Édouard	88,6	0,7	0,0	1,9	8,7
Nouvelle-Écosse	87,9	2,8	0,6	2,1	6,6
Nouveau-Brunswick	86,0	0,8	0,8	1,6	10,8
Québec	73,8	6,3	2,7	8,4	8,8
Ontario	80,5	7,9	5,1	1,5	5,0
Manitoba	92,5	1,8	1,4	0,7	3,7
Saskatchewan	91,5	0,5	1,5	0,8	5,8
Alberta	82,0	2,5	5,8	1,7	8,0
Colombie-Britannique	72,8	2,4	7,4	3,0	14,4

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Part de l'impôt foncier total versée par les propriétaires de maisons unifamiliales

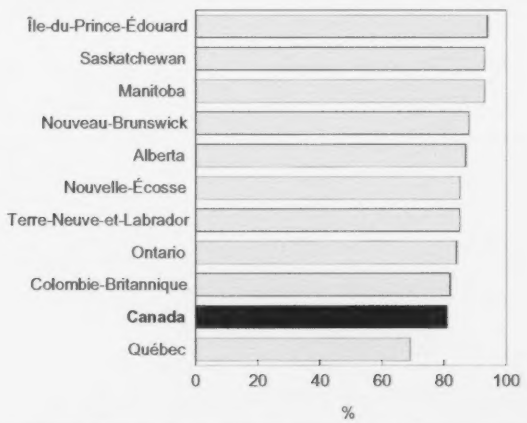

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Dans l'ensemble, les familles résidant dans des maisons unifamiliales ont versé la plus grande partie (81 %) des 12,6 milliards de dollars en impôt foncier perçu en 1998. Ce pourcentage était supérieur à 90 % à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et au Manitoba et il se situait entre 82 % et 88 % à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Par contre, les propriétaires de maisons unifamiliales du Québec n'ont versé que 69 % de l'impôt foncier perçu dans cette province.

En 1998, les familles propriétaires d'une maison unifamiliale en Ontario ont versé la plus haute part en impôt foncier (2 319 $), alors que celles de Terre-Neuve-et-Labrador ont versé la plus faible (611 $). Une part des variations interprovinciales peut être attribuée aux différences relatives à la répartition des régions rurales et urbaines, ainsi qu'à la valeur des maisons à travers le Canada.

Impôt foncier moyen selon le type de propriété

	Unifamiliale	Double/ jumelée	En rangée	Duplex	Autres
			$		
Canada	**1 861**	**1 999**	**1 494**	**2 455**	**1 361**
Terre-Neuve-et-Labrador	611	675	636	1 367	349
Île-du-Prince-Édouard	1 073	1 025	0	925	388
Nouvelle-Écosse	956	745	980	3 830	559
Nouveau-Brunswick	922	2 468	1 032	1 433	497
Québec	1 898	2 220	2 083	2 903	2 120
Ontario	2 319	1 992	1 793	1 889	1 699
Manitoba	1 786	1 474	760	1 842	1 880
Saskatchewan	1 517	2 961	2 271	1 086	691
Alberta	1 456	1 896	852	1 274	810
Colombie-Britannique	1 605	1 609	972	1 696	721

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Familles propriétaires d'une résidence en régions rurale et urbaine

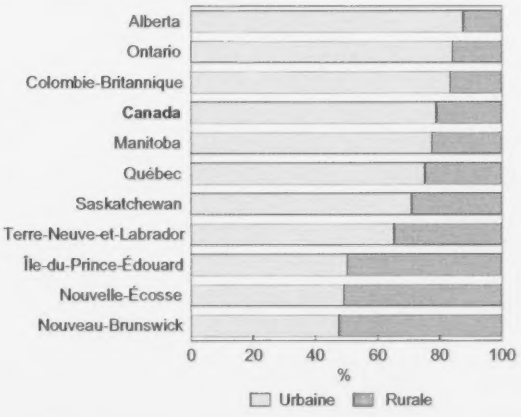

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

La subdivision des familles propriétaires entre régions rurales et régions urbaines révèle des variations importantes d'une province à l'autre. En Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, de 83 % à 88 % des familles vivaient en région urbaine, comparativement à environ 50 % à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Au total, 79 % des familles canadiennes vivaient en région urbaine en 1999.

Peu importe la province, les familles vivant en région urbaine payaient plus en impôt foncier que celles vivant en région rurale. Les écarts étaient plus prononcés dans certaines provinces que dans d'autres. Ainsi, tandis que les familles résidant dans les régions urbaines du Québec et de l'Ontario payaient en moyenne à peu près le même montant en impôt foncier (environ 2 300 $), celles des régions rurales payaient des montants très différents (1 362 $ au Québec comparativement à 1 952 $ en Ontario). Le montant moyen payé par les familles des régions urbaines variait de 758 $ à Terre-Neuve-et-Labrador à 2 281 $ en Ontario. Celui payé par les familles dans les régions rurales allait de 416 $ à Terre-Neuve-et-Labrador à 1 952 $ en Ontario. L'éventail de l'impôt foncier payé par les familles en région urbaine et en région rurale était presque le même d'un bout à l'autre du Canada.

Impôt foncier moyen en régions rurale et urbaine

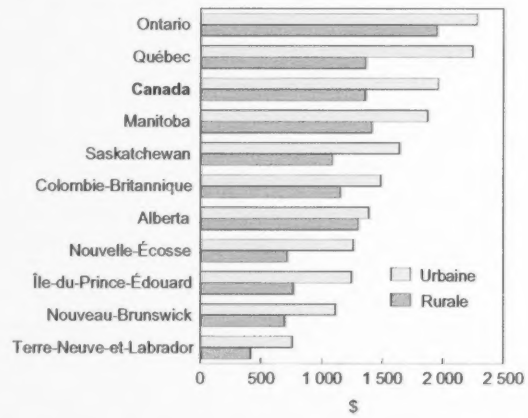

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Une famille sans ou à faible revenu ne paie pas d'impôts sur le revenu. Cependant, toute famille possédant une maison doit payer l'impôt foncier. La proportion des familles payant l'impôt foncier mais non l'impôt sur le revenu était plus grande dans les provinces de l'Atlantique (de 16,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 11,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard) que dans les Prairies (de 9,5 % au Manitoba à 7,8 % en Alberta). La proportion en Ontario était légèrement au dessus de 5 %.

Les familles qui payaient de l'impôt foncier mais pas d'impôt sur le revenu étaient principalement composées de personnes âgées. L'âge moyen du soutien économique principal dans ces familles variait à travers les provinces entre 58 et 68 ans. Dans les familles payant les deux types d'impôts, l'âge moyen se situait entre 48 et 51 ans.

Familles payant l'impôt foncier mais aucun impôt sur le revenu

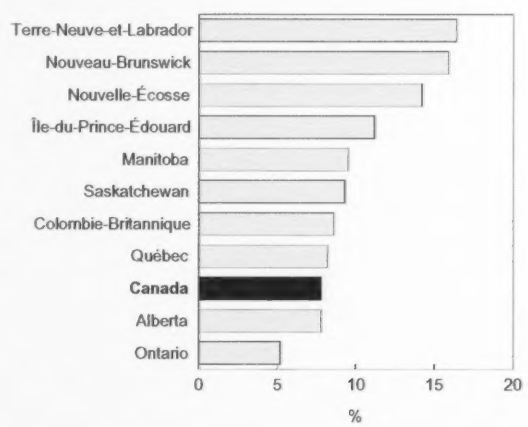

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Impôt foncier moyen selon la valeur de la propriété

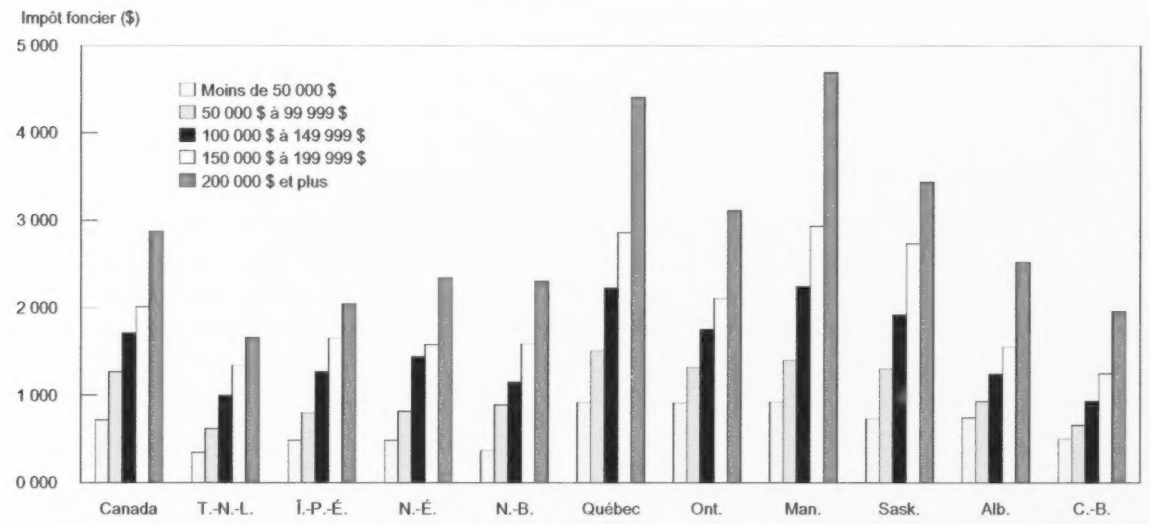

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Dans toutes les provinces, l'impôt foncier moyen versé augmentait proportionnellement à la hausse de la valeur des maisons, bien que l'accroissement du taux d'imposition relatif à la valeur des propriétés différait quelque peu d'une province à l'autre. Ainsi, au Nouveau-Brunswick, les familles dont la maison valait au moins 200 000 $ payaient 6,3 fois l'impôt versé par celles dont la résidence était évaluée à moins de 50 000 $, comparativement à 5,1 au Manitoba et 3,4 en Ontario et en Alberta.

De toute évidence, les familles dont la maison avait une valeur marchande égale versaient différents montants en impôt foncier d'une province à l'autre. Par exemple, les familles dont la maison valait moins de 50 000 $ payaient 344 $ et 926 $ en impôt foncier moyen. Celles dont la maison valait de 100 000 $ à 149 999 $ payaient entre 933 $ et 2 245 $. Dans le cas des maisons valant au moins 200 000 $, l'impôt variait de 1 660 $ à 4 691 $. Pour une fourchette de valeurs marchandes donnée, ce sont les familles du Manitoba et du Québec qui ont payé l'impôt foncier le plus élevé.

Les familles de la Colombie-Britannique ayant des maisons de valeur élevée (69 % des familles y étaient propriétaires de résidences valant au moins 200 000 $) ne payaient pas forcément plus en impôt foncier. Le montant moyen versé par ces familles était de 1 957 $, ce qui est assez près des 1 660 $ versés par les familles équivalentes de Terre-Neuve-et-Labrador. Par contre, l'impôt foncier pour les maisons de valeur similaire en Ontario et en Alberta étaient en moyenne de 3 111 $ et de 2 526 $, respectivement.

Ces tableaux et graphiques complémentent l'article « Impôt foncier » qui paraît aussi dans cette publication. Pour des définitions et une description de la source de données, consultez l'article.

Le rapport de l'impôt foncier moyen selon la valeur marchande de la maison

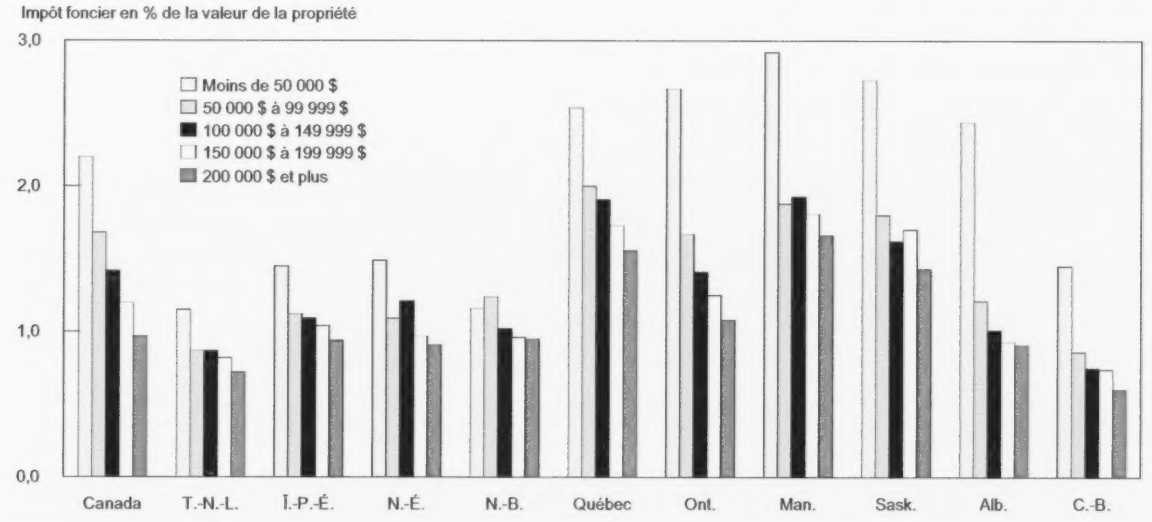

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Le rapport de l'impôt foncier moyen à la valeur marchande des maisons est un autre indicateur pouvant servir à comparer l'impôt foncier provincial. Dans presque chaque cas, ce rapport diminue à mesure que la valeur marchande augmente, ce qui révèle le caractère régressif de l'impôt foncier par rapport à la valeur des maisons. Le rapport variait de 1,15 à 2,92 pour les familles dont la résidence valait moins de 50 000 $ et de 0,72 à 1,66 pour celles dont la résidence valait au moins 200 000 $.

L'impôt foncier versé par des payeurs et non payeurs d'impôt sur le revenu

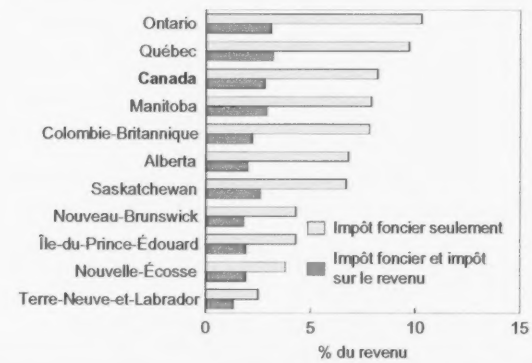

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

En 1998, les familles propriétaires, payant l'impôt foncier mais non l'impôt sur le revenu, dépensaient une plus grande proportion de leur revenu pour payer l'impôt foncier que les familles payant les deux types d'impôts. En Ontario et au Québec, l'impôt foncier représentait 10 % du revenu des familles payant seulement l'impôt foncier, en comparaison avec 3 % chez les familles qui payaient les deux types d'impôts. À Terre-Neuve-et-Labrador, la proportion était de 2,5 % et de 1,3 %.

À travers les provinces, le revenu moyen des familles qui payaient seulement l'impôt foncier variait de 16 000 $ à 18 000 $, en comparaison avec 52 500 $ à 73 400 $ pour celles qui payaient les deux types d'impôts. Les familles payant seulement l'impôt foncier étaient probablement composées de personnes âgées à faible revenu.

Décomposition de l'écart entre les impôts fonciers moyens versés par les provinces, en comparaison avec l'Ontario, 1998

	Pourcentage attribuable à :	
	Valeur marchande de la maison	Taux d'imposition
	%	
Terre-Neuve-et-Labrador	76,1	23,9
Île-du-Prince-Édouard	85,9	14,1
Nouvelle-Écosse	90,7	9,3
Nouveau-Brunswick	91,9	8,1
Québec	546,6	-446,6
Ontario	...	...
Manitoba	297,6	-197,6
Saskatchewan	191,3	-91,3
Alberta	61,3	38,7
Colombie-Britannique	-40,3	140,3

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

En ce qui concerne l'écart total entre les impôts fonciers moyens versés par les familles de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario en 1998, 24 % de cet écart était attribuable à la différence des taux d'imposition réels et 76 % à la différence de valeur marchande des maisons; pour l'Alberta, les proportions correspondantes étaient de 39 % et 61 %. Par contre, l'écart entre les impôts fonciers moyens payés par les familles de l'Ontario et celles du Québec, du Manitoba ou de la Saskatchewan était attribuable, dans une très large mesure, à la différence de valeur marchande des maisons, tandis que les différences de taux effectifs avaient plutôt un effet modificateur et compensateur. Toutefois, on observait la situation inverse dans le cas de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, où les différences de taux effectifs (calculées de façon approximative sous forme de taux par mille) étaient plus prononcées.

Puisque l'impôt foncier et la valeur des résidences occupées par leur propriétaire sont étroitement liés et que ce lien varie à l'intérieur d'une même province, il pourrait être intéressant de voir jusqu'à quel point l'impôt foncier et la valeur marchande des résidences sont distribués inégalement dans chaque province. Est-ce que la province où la distribution de la valeur marchande des maisons est la plus inégale est aussi celle où l'impôt foncier est distribué le plus inégalement?

Dans toutes les provinces, la distribution de l'impôt foncier était plus inégale que celle de la valeur marchande des maisons occupées par leur propriétaire. L'écart le plus marqué (38 %) a été observé en Nouvelle-Écosse et le plus petit (9 %) en Colombie-Britannique. En ce qui a trait aux familles ontariennes, l'écart s'établissait à 10 %, ce qui est beaucoup plus proche de celui constaté par leurs homologues en Colombie-Britannique.

Les coefficients de Gini de la valeur marchande des maisons occupées par leur propriétaire et l'impôt foncier selon la province

	Valeur des maisons (G1)	Impôts fonciers (G2)	Ratio (G2/G1)
		%	
Terre-Neuve-et-Labrador	0,333	0,403	1,21
Île-du-Prince-Édouard	0,286	0,388	1,36
Nouvelle-Écosse	0,299	0,412	1,38
Nouveau-Brunswick	0,278	0,363	1,31
Québec	0,288	0,326	1,13
Ontario	0,281	0,308	1,10
Manitoba	0,280	0,364	1,30
Saskatchewan	0,340	0,397	1,17
Alberta	0,276	0,379	1,38
Colombie-Britannique	0,324	0,352	1,09

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999